

<p style="text-align: center;">COMPTE ADMINISTRATIF 2018</p> <p style="text-align: center;">NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE</p>

I - Le cadre légal :

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi dorénavant, dans toutes les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au budget primitif et au compte administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet de notre commune.

Le Compte Administratif 2018 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la collectivité au cours de l'exercice 2018. Il est obligatoire.

Il rapproche les prévisions (autorisations) inscrites au budget (BP + DM) des réalisations effectives, en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Il présente donc les résultats comptables de l'exercice, et **doit être soumis par le Maire au Conseil Municipal** qui l'arrête définitivement par un vote, avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif. La délibération d'affectation prise par le Conseil Municipal est produite à l'appui de cette décision.

Le résultat déficitaire de la section de fonctionnement, le besoin de financement ou l'excédent de la section d'investissement sont aussi repris en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif.

Le Compte Administratif 2018 a été voté à l'unanimité le 9 avril 2019 par le Conseil Municipal.

Le Compte Administratif se compose de deux sections : Fonctionnement et Investissement.

II – La section de Fonctionnement :

Le budget de fonctionnement est destiné à la gestion des affaires courantes.

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2018 arrêtées à hauteur de 2 765 877,92 € sont détaillées ci-après.

Charges à caractère général	903 170,63 €
Charges de personnel	1 616 922,34 €
Autres charges de gestion courante	152 791,71 €
Charges financières	60 725,89 €
Charges exceptionnelles	2 439,80 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 827,55 €
TOTAL	2 765 877,92 €

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2018 arrêtées à hauteur de 3 128 087,94 € sont détaillées ci-après.

Atténuation de charges	63 870,78 €
Produits des services, du domaine ...	162 587,77 €
Impôts et Taxes	2 325 783,82 €
Dotations et participations	402 745,82 €
Autres produits de gestion courante	22 811,69 €
Produits financiers	912,15 €
Produits exceptionnels	149 375,91 €
TOTAL	3 128 087,94 €

Le résultat de l'exercice 2018 en section de fonctionnement est un excédent de 362 210,02 €.

III – La section d’Investissement :

Les dépenses d’investissement de l’exercice 2018 arrêtées à hauteur de 1 764 838,92 € sont détaillées ci-après.

Opérations d’équipement	627 277,21 €
Dégrèvement taxe d’urbanisme	2 417,00 €
Emprunts	159 548,61 €
Opérations patrimoniales (opérations d’ordre)	975 596,10 €
TOTAL	1 764 838,92 €

Les recettes d’investissement de l’exercice 2018 arrêtées à hauteur de 1 509 656,84 € sont détaillées ci-après.

Subventions d’investissement	61 695,84 €
Dotations, fonds divers	182 064,58 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	260 472,77 €
Opérations d’ordre de transfert entre sections	29 827,55 €
Opérations patrimoniales (opérations d’ordre)	975 596,10 €
TOTAL	1 509 656,84 €

Le résultat de l’exercice 2018 en section d’investissement est un déficit de 255 182,08 €.

IV – Résultat de clôture :

L’exercice 2018 fait donc apparaître un excédent global de 107 027,94 €.

Les Restes à Réaliser Dépenses d’Investissement de l’exercice 2018 sont arrêtés à 654 700 €.

Les Reports excédentaires de l’exercice 2017 sont les suivants : 1 460 520,78 € en section de fonctionnement et 611 427,23 € en section d’investissement.

L’exécution du Budget de l’exercice 2018 fait donc apparaître un résultat cumulé de :

- 2 765 877,92 € en Dépenses de Fonctionnement
- 4 588 608,72 € en Recettes de Fonctionnement

Soit un excédent global de 1 822 730,80 € en Fonctionnement

- 1 764 838,92 € en Dépenses d’Investissement
- 2 121 084,07 € en Recettes d’Investissement

Soit un excédent global de 356 245,15 € en Investissement

Le résultat net de clôture s’élève donc pour les 2 sections à 1 524 275,95 €, R.A.R. compris.

LE MAIRE,

Colette ROTA